

Bilan de la législature 2016-2021 en dix points

1. **Lancement d'un plan climat cantonal** – Fribourg a été dans les premiers cantons à adopter des objectifs de réduction du CO2 avec une réduction de 50 pour cent pour 2030 et la neutralité carbone pour 2050, avec un plan de mise en œuvre qui porte sur l'ensemble des activités de l'Etat, mais aussi sur les tiers. L'adoption du plan climat cantonal par le Conseil d'Etat est prévue pour l'été 2021, avec un décret de financement de plus de 20 millions de francs puis une loi cantonale sur le climat qui devraient être soumis au Grand Conseil.
<https://monplanclimat.fr.ch/>
2. **Adoption d'une nouvelle Stratégie pour le développement durable** du canton, pour une approche coordonnée des dimensions sociale, environnementale et économique dans l'ensemble des activités de l'Etat. La Stratégie 2021-2031 adoptée au printemps 2021 par le Grand Conseil et dotée d'un montant de plus de 13 millions de francs vise à donner des impulsions pour l'activité de l'Etat, des communes et des tiers en conformité avec les principaux objectifs de l'agenda 2030 signé par la plupart des pays et notamment par la Suisse.
Elle prévoit notamment des mesures dans des domaines tels que la prévention de la pauvreté, la promotion de systèmes agro-alimentaires durables, la réduction des impacts environnementaux sur la santé, le renforcement de l'éducation au développement durable, des mesures pour l'égalité salariale, l'augmentation de la part des énergies de sources renouvelables, un soutien à l'innovation et à l'emploi durables, la création de logements à prix accessibles, des marchés publics orientés sur la qualité et la dimension régionale, un assainissement énergétique du parc immobilier ou encore des mesures climatiques qui ont débouché sur l'élaboration d'un plan climat (v. point 1).
<https://www.fr.ch/daec/developpement-durable>
3. **Promotion d'une politique de la mobilité durable** basée sur le renforcement des transports publics et de la mobilité douce, avec une complémentarité entre les transports publics, la mobilité douce et les transports motorisés individuels :
 - élaboration d'une **nouvelle loi sur la mobilité**, qui traite de l'organisation de la mobilité dans son ensemble et la lie aux objectifs climatiques du Conseil d'Etat
 - **augmentation importante de l'offre de transports publics** (train et bus, p. ex. cadence des trains au quart d'heure dans le Grand Fribourg depuis 2021 à Givisiez avec extension progressive sur tout le réseau de l'agglomération, nouvel interface ferroviaire pour le Nord du canton avec le doublement de l'offre ferroviaire à Guin, lancement d'études pour un tram Marly-Fribourg-Givisiez/Villars-sur-Glâne, lancement avec la Confédération d'études pour augmenter la capacité de la ligne Fribourg-Lausanne pour maintenir le principal axe ferroviaire Est-Ouest de Suisse sur notre territoire et pour permettre une meilleure offre régionale à côté de l'offre de marchandises et des grandes lignes, etc.) ;
 - adoption du **Plan sectoriel vélo avec des investissements de 157 millions de francs** sur l'ensemble du canton, augmentation importante du soutien aux infrastructures cyclistes des agglomérations
 - priorisation dans les projets routiers trop nombreux pour être tous réalisés rapidement – et lancement des projets prioritaires.

4. **Mise en place de mesures pour une organisation du territoire dans le respect des générations futures**, avec une utilisation efficace des surfaces destinées au logement, à l'activité et à la mobilité afin de préserver les terres agricoles et notre riche patrimoine naturel, notamment par :
 - un nouveau **Plan directeur cantonal qui freine fortement le mitage du territoire** et renforce le lien entre l'urbanisation future et l'offre en transports publics,
 - une meilleure **protection des terres agricoles contre les intérêts financiers particuliers**,
 - la mise en place, par l'aménagement et avec le soutien de la politique foncière active lancée par le Conseil d'Etat, de **zones prioritaires destinées à la création d'emplois** par le développement d'entreprises existantes ou l'arrivée de nouvelles entreprises.

5. **Développement d'une politique environnementale ambitieuse**, avec notamment
 - une **nouvelle législation contre le rejet incontrôlé de déchets** (littering),
 - des **avancements significatifs dans l'assainissement de la décharge de la PILA** (ouverture de procédures contre la principale entreprise privée en cause, choix de la variante d'assainissement, décision sur la répartition des coûts),
 - un **augmentation des travaux de renaturation de cours d'eau**,
 - un **renforcement de la lutte contre le bruit routier** (revêtement phonoabsorbant, réductions de vitesse, parois antibruit là où les premières mesures ne suffisent pas),
 - introduction d'une procédure ordinaire obligatoire pour les **antennes de téléphonie** (notamment 5G) pour permettre aux citoyennes et citoyens concerné-e-s d'exercer leurs droits démocratiques, et en parallèle développement accéléré de la pose de **fibres optiques** dans les régions périphériques ;
 - élaboration, avec la Direction de l'agriculture, d'un **plan phytosanitaire** pour améliorer la qualité des eaux souterraines.

6. **Réorganisation du Service des bâtiments** visant à assurer **une gestion efficace et durable du parc immobilier de l'Etat** et développer une **stratégie propriétaire** dans le but de réduire la charge locative de l'Etat et de disposer progressivement de biens immobiliers exemplaires tant sur le plan de la production et consommation d'énergie que sur celui du choix des matériaux (régionaux lorsque cela est possible, par exemple pour le bois, avec plusieurs projets phares tels que le bâtiment administratif de la police à Granges-Paccot construit avec du bois issu des forêts de l'Etat ou la nouvelle ferme-école de Grangeneuve construite en bois fribourgeois).

7. **Renforcement de la protection des paysages**, en collaboration avec la Direction de l'agriculture qui a repris le service de la nature et du paysage en 2019, avec notamment les travaux pour la constitution d'un ensemble de **paysages d'importance cantonale**, pour l'extension des périmètres **de protection des biotopes** ou encore pour rendre à la population et à la nature la part de la **Rive Sud du Lac de Neuchâtel** occupée aujourd'hui par des constructions privées.

8. **Renforcement des mesures d'agglomération** et de leur financement, en collaboration avec la Direction des institutions, avec un axe fort sur les **nouvelles infrastructures de mobilité douce telles que la Transaggo à Fribourg ou la Voie verte à Bulle**.

9. **Lancement de grands projets** d'urbanisation et d'emploi, dans un approche de durabilité, avec notamment
- l'urbanisation du centre cantonal autour de la barrière autoroutière qui coupe aujourd'hui l'espace en deux, par le biais d'une **couverture de l'autoroute** sur plus d'un kilomètre entre Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, avec un espace permettant le développement de plusieurs milliers d'emplois et de logements accessibles,
 - le développement d'un **quartier durable** dédié à l'emploi et à l'habitat sur le périmètre actuel de la caserne de la Poya à Fribourg, dont l'armée se retirera en 2023,
 - l'élaboration de plans d'affectation cantonaux pour développer principalement l'innovation et l'emploi sur les anciens sites industriels de bluefactory à Fribourg et agrico à St-Aubin.
10. **Exemplarité de l'action de l'Etat** avec
- des services pilotes pour les **plans de mobilité**,
 - un renforcement de la **compatibilité entre la vie professionnelle et la vie privée** par la facilitation du job-sharing, du travail à temps partiel et du travail à distance (avant Covid et au-delà des dimensions que ce mode de travail a pris depuis mars 2020 – mais il y a une bonne marge de manœuvre entre la situation de l'avant-Covid et celle du « tout à domicile » de la situation extraordinaire),
 - la **promotion des femmes aux postes de cadres** (43 pour cent de femmes chef-fe-s de service à la DAEC),
 - **l'encouragement à la mobilité douce** pour les déplacements professionnels là où cela est possible, ou encore
 - l'élaboration d'une **nouvelle loi sur les marchés publics** qui devrait permettre à l'Etat et aux communes de donner plus de poids à la durabilité, la proximité ou encore l'emploi régional dans leurs achats, commandes et projets de construction.

Enfin, de nombreuses décisions importantes pour le canton se prennent dans le cadre de conférences intercantionales, où je m'engage à la fois pour les intérêts du canton et pour les valeurs que je défends en tant que vice-président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement et de l'environnement, comme président de la Conférence des transports publics de Suisse occidentale et comme président de la Conférence tripartite de la Confédération, des cantons et des villes.